

24 juillet 2003

Arrêté du Gouvernement wallon portant désignation d'administrateurs auprès de la Société wallonne du Logement et de la Société wallonne du Crédit social

Le Gouvernement wallon,

Vu le Code wallon du Logement, notamment les articles 98 à 100 (*soit, les articles 98, 99 et 100*) et 175.5;

Vu le décret du 15 mai 2003 modifiant le Code wallon du Logement et de l'article 174 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, notamment les articles 139 et 143;

Sur la proposition du Ministre du Logement;

Après délibération,

Arrête:

Art. 1^{er}.

Les articles 71 et 72 du décret du 15 mai 2003 et 175.5 du Code, inséré par l'article 109 du décret du 15 mai 2003, entrent en vigueur le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 2.

Sont désignées en qualité d'administrateur, pour un mandat de cinq ans, les personnes suivantes:

– pour ce qui concerne la Société wallonne du Logement: Roger Bastin, Claude Parmentier, Anne-Michèle Hannon, Daniel Jacqmin, Bernard Lux, André De Vos, Etienne Allard, Nicolas Dupont, Alain Carion, Michel Quenon, Lambert Jaegers, Georges Lienard, André Namotte;

– pour ce qui concerne la Société wallonne du Crédit social: Marc Duvivier, Jean-Pierre Gigot, Siegfried Kötten, Marc Bolland, Jean-François Istasse, Georges Pire, Philippe Seghin, Renaud Duquesne, Alain Carion, Bernard Monnier, André Verjans, Jacques Etienne, Laurence Gustin.

Art. 3.

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Art. 4.

Le Ministre du Logement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 24 juillet 2003.

Le Ministre-Président,

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics,

M. DAERDEN

